

# AKO n'ny ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY



**Mr. Razakasirina Mahafaritsy Samuel**  
**Nouveau Président de l'Assemblée Nationale**

**Laharana : 05**

## **Assemblée Nationale de Madagascar**



**Le Centre d'accueil et le Cafeteria**

# S O M M A I R E

<b>EDITORIAL</b>	02
<b>L'INVITE DE AKO</b>	
● Le Vice-président SOALAHY	03
<b>ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES</b>	
● Lahateny nataon'Atoa RAZAKANIRINA Mahafiritsy Samuel	06
● UE : Appui au Parlement malgache, un bilan à mi parcours	07
● Réunion de Nouméa	11
● APF : Les travaux d'Antananarivo	12
● Lois adoptées pendant la 2ème session 2005	13
● RAPP : Les grandes décisions de Conakry	17
● Fanolorana Solosaina Finday avy amin'ny Sinoa	20
● Fantaro ny Distrikan'i Vavatenina sy Amboasary Atsimo	21
<b>ANALYSES ET RÉFLEXIONS</b>	
● Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale	23
● Rencontre avec l'honorables HENRI TOFANI	25
● Technique of communication and media expression: a promising theme	26
<b>DIVERS</b>	
● Fambolen-kazon'ny Antenimieram-pirenena	27
● Fanavaozana ny Biraon'ny FIAP	28
● Ny 8 martsa tany Vatomandry	28

## AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY (Echos de l'Assemblée nationale Malagasy)

Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

Siège : ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY

BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo

Tel. : (261) 20 22 611 75

Site Web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)

Directeur de Publication :

RAZAKANIRINA Mahafiritsy, Président de l'Assemblée nationale

Rédacteur en Chef :

RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Administration Générale :

RAHARINAIVO Andrianantoandro, Questeur chargé du Budget, de l'Administration et du Personnel

Coordination générale

SOALAHY, Vice-président de l'Assemblée nationale

RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Coordination :

BETKOU Aimé François, Questeur Chargé des Relations Publiques et des Affaires Législatives.

Comité du Bulletin :

RANDRIAMAMPIONONTSOA Lantonirina

RAMAROSON Franck

RASITEFANOELINA Simon

DARSON Jean Isidore

RANDRIAMAHAFANJARY A.Calvin

RANDRIANJARA Papay Jean Bosco

RATSIMBA Andrianaivo Mamy

RASOARIFENOMAZAVA

RAKOTOARISON Adrian Braun

BALAVA Jean

RAMANGASON Ihantsoa Zoëla

ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman

FROGE

RAFALIHERY Andrianarivo Albert Le Grand

RATOVOARISOA Guillaume

Impression

Graphoprint

Tirage : 900 exemplaires

Dépot légal : N° 121/05/06

entre les Malgaches. Madagascar est indivisible appliquant une démocratie respectant la liberté et les droits de l'Homme.

**AKO : Le Président fédéral allemand Horst Köhler va effectuer, du 06 au 09 avril 2006, une visite officielle à Madagascar. Quelles devraient être, selon vous, les attentes des Malgaches par rapport à cette visite ?**

**SLH :** Faut-il encore rappeler l'importance de la place qu'occupe l'Allemagne dans l'économie mondiale ? En tant que pays en développement, Madagascar ne peut que tirer profit de cette visite historique du Président fédéral allemand. Le Président Köhler

aussi permettre aux responsables malgaches d'accorder une attention plus particulière dans la mise en valeur de la grande potentialité dont dispose notre pays, en terme de ressources humaines, que constituent nos jeunes. Je peux vous assurer que si nous arrivons à bien « gérer » notre jeunesse, Madagascar sera parmi les premiers pays qui auront gagné la bataille pour la réduction de la pauvreté. Il y a aussi les femmes qui occupent de plus en plus des places prépondérantes dans les activités économiques de notre pays. A mon avis, une visite d'une aussi grande importance, est une opportunité à saisir. Elle devrait profiter à tous les Malgaches, hommes et femmes, enfants, jeunes et vieux.

Francophonie a vu la participation d'une quarantaine de délégués venus de treize parlements francophones du monde. Ce qui prouve notre capacité d'organiser des conférences internationales. L'objectif est le développement et la valorisation de la langue française au niveau de l'éducation. Il s'agissait aussi de trouver des voies et moyens pour améliorer l'enseignement de cette langue que les membres de l'APF ont en partage. La réunion d'Antananarivo visait aussi, naturellement le raffermissement les relations de coopération entre les membres de l'espace « francophone ».

Comment accepter l'idée directrice de cette réunion telle que : « Education vers la Technologie de

***Je peux vous assurer que si nous arrivons à bien « gérer » notre jeunesse, Madagascar sera parmi les premiers pays qui auront gagné la bataille pour la réduction de la pauvreté.***

est un ancien Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI). Et en 2003, il a déjà effectué à Madagascar, une mission dans le cadre de cette institution monétaire. Cette fois-ci il va venir en tant que chef d'Etat. Personnellement, je crois que les Malgaches devraient attendre de leurs amis allemands, par le biais de cette visite d'Etat, par exemple, la connaissance du fonctionnement du système fédéral allemand, le mécanisme du développement de cette grande puissance économique, pour que chaque région autonome puisse exploiter d'une façon juste et équitable ses richesses naturelles. Ils devraient également mieux saisir la valeur et la subtilité de la démocratie, la liberté d'expression à l'instar du peuple de ce pays. Par ailleurs, cette visite devrait

**AKO : Antananarivo a reçu les 21 et 22 mars derniers la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Vous avez été vous-même le Président du Comité d'organisation de cette rencontre parlementaire Internationale. Quel a été le but de la réunion, et a-t-il été atteint ?**

**SLH :** J'ose tout de suite vous affirmer que cela a été un succès. Un succès non seulement pour le parlement malgache hôte, mais pour le pays tout entier. La réunion de la Commission de l'éducation, de la Communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la

l'information et de la communication pour l'Education pour tous » alors qu'une forte proportion des populations des pays pauvres membres de l'APF ne savent ni lire ni écrire? C'est pour cela que les délégués présents à cette réunion, ont demandé à ce qu'on aide financièrement et matériellement, ainsi qu'au plan pédagogique les pays en difficulté dans leur lutte contre l'analphabétisme.

Je saisais cette opportunité pour adresser mes sincères remerciements à tous les membres du Comité d'organisation, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette réunion parlementaire internationale.

**AKO : L'Assemblée nationale malgache a reçu officiellement, le 30 mars 2006, un lot de**

**70 Ordinateurs portables de la part de l'Assemblée nationale populaire de Chine. Que signifie, pour vous, ce geste de vos homologues Chinois ?**

**SLH :** Il faut souligner que ces dons d'ordinateurs portables de la part des parlementaires chinois à leurs homologues malgaches, résulte de la visite en Chine, en 2005, du Président Jean LAHINIRIKO. Ce geste témoigne de façon claire et nette la qualité des relations entre les parlementaires chinois et leurs amis malgaches. Il constitue aussi un exemple concret d'une coopération interparlementaire dynamique et efficace. Par ailleurs, ces dons viennent renforcer les importants lots de divers matériels informatiques, de reproduction, de communication et de télécommunication offerts l'an dernier, par l'Ambassade de la République Populaire de Chine à l'Assemblée nationale malgache. Sans parler des visites réciproques des délégations des deux parties.

**AKO : La circonscription électorale de Mahajanga I compte parmi celles qui enregistrent un progrès remarquable ces derniers temps. Avez-vous des exemples illustrant cette observation ?**

**SLH :** C'est un réel plaisir pour moi de vous indiquer que Mahajanga I n'est pas en reste quant à la sécurité au sein des capitales des régions. La ville des fleurs est réputée pour être à la fois chaude et agréable à vivre. Mahajanga, comme toutes les villes côtières malgaches, est exposée, tous les ans, aux menaces des cyclones. Mais la population est toujours prête à relever le défi à la suite

de chaque dégâts liés à ces cataclysmes naturels. C'est ainsi qu'elle a collaboré étroitement avec les autorités locales ainsi qu'aux bailleurs dans la reconstruction de la corniche détruite par le cyclone en 2004. Les routes reliant les différents quartiers de Mahajanga I sont également réhabilitées. Il en est de même des écoles, des dispensaires ainsi que d'autres infrastructures de la ville.



Le Vice-président SOALAHY dans son Bureau, au Palais de Tsimbazaza

La construction des quatre marchés tels que Marolaka, Mahabibo, Tsaramandroso et Tsararano a déjà commencé. Ces infrastructures permettront aux populations de vendre ou d'échanger leurs produits, et améliorent ainsi leurs conditions de vie.

**AKO : Comme les autres circonscriptions, Mahajanga I a aussi ses problèmes spécifiques. Pourriez-vous parler de cet aspect ?**

**SLH :** Bien sûr ! La population ont hâte de voir le début des travaux de réfection de la route reliant le quartier de Tsaramandroso à celui de Tsararano. Cette route constitue un véritable calvaire aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes pendant la période de pluies. La montée des eaux empêche les gens de circuler entre les deux quartiers.

Il en est de même de l'état de la route qui mène à l'Université à Ambondrona, des pistes de tous les sites touristiques : ZAHAMOTEL, Grands Pavois, etc.

Un autre problème est celui afférent au cadastre, et à l'acquisition des terrains. C'est un problème très épique et qui requiert une solution juste et urgente.

**AKO : Comment trouvez-vous le bulletin AKO de l'Assemblée nationale ? Que conseilleriez-vous à ses responsables pour l'améliorer toujours davantage ?**

**SLH :** Je remercie et j'encourage en même temps tous les responsables pour les gros efforts qu'ils ont fournis pour l'amélioration de notre bulletin.

Je félicite les rédacteurs car je suis persuadé que gérer les informations dans une institution comme la nôtre, est une tâche très difficile et très délicate.

En tant que responsable des Affaires sociales au sein de l'Assemblée nationale, ma suggestion est la suivante : dans une période où les jeunes ont besoin d'être guidés, les informations qui sont diffusées à travers AKO devraient toujours tenir compte de l'aspect éducatif. Je souhaite que AKO puisse vraiment assumer son rôle de courroie de transmission entre cette institution législative et le peuple malgache : les jeunes, les moins jeunes, les adultes ainsi que les vieux.

Propos recueillis par  
RANDRIANJARA Papay Jean Bosco  
Directeur des Relations  
Interparlementaires  
et de la Communication  
(03 avril 2006)

# LAHATENY NATAON'ANDRIAMATOA RAZAKANIRINA MAHAFARITSY SAMUEL FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA VAOVAO

*Fisaorana tamin'ny nhalany  
azy ho Filohan'ny Antenimierampirenena vaovao, ny  
Alatsinainy faha-08 May 2006*

Ramatoa Filoha Lefitra Zokiolona ato amin'ny Biraô Maharitry ny Antenimierampirenena, Andriamatoa isany Mpikambana ao amin'ny Biraô Maharitry, Andriamatoa sy Ramatoa Solombavambahoaka, rahalahy sy anabavy, Andriamatoa Zokiolona indrindra izay nitarika ny favoriana teo, lanareo Mpîara-miasa tsy ankavaka eto anivor'ity Andrimpanjakana ity, lanareo Mpanao Gazety, Tompokolahy sy Tompokovavy, Toy ny vato kilonjy nampandesindriana izao fotoana izao, tsy mba vitan'olombelona fa tefin-janahary, koa Andriamanitra no deraina sy isaorana eto am-pisantarana izao anjara manandrify amin'ny fitene-nana izao. Tsy misy vita mantsy izay atao raha tsy miaraka amin'Andriamanitra.

Mamerina ny fiarahabana antsika rehetra, Tompoko.

Vanim-potoana lehibe nanamarike ity taona 2006 ity ny fiandohan'izao favoriana ara-potoana voalohan'ny Antenimierampirenena izao. Nohon'ny antony izay efa nia-rahâ-mahafantatra dia tsy maintsy niroso tamin'ny fidianana izay ho Filoha vaovao hitantana azy ny Antenimierampirenena. Tontosa anttsakany izany ankehitriny, tanteraka an-davany ka isaorana an'Andriamanitra.

Misaotra anareo eram-po, mankateline anareo eram-panahy ry rahalahy sy anabavy Solombavambahoaka, nametraka taminay ny fitokisana.

Ireto lafin-javatra maro efa niteraka haizatra sy traikera tamin'izay lalana nodiavina teo anivor'ny tontolon'ny asa sy ny flainana amin'ny ankabony no indro manome fahavononana anay, Fahavononana handray andraikitra fa tsy sanatria vonjy tavan'andro amin'ny fahabangan-

toerana.

Fantatray fa isan'ny nampiray ny safidy ny fiheverantsika miaraka ny amin'ny tombontsoa ambonin'ny Firenena sy ny fampanjakana ny demokrasia manomboka eto, amin'izao Andrim-panjakana izao, ka manerana ny Faritra misy antsika tsirairay avy.

Hanehoako fisaorana manokana ihany koa anefa na dia ianareo sendra hafa safidy aza, manaporofa marina ny fisian'ny demokrasia izany.

"Ny tsy miady tokoa olom-bodo fa izay to fo mpamosavy", hoy ny fitenenana Malagasy efa diso fantatsika loatra. Tsy ny olona anefa no miady fa ny hevitra no tsy mifanojo, fa na ny vato ambany riana aza raha mietsika, ambara mandrakariva hoe tsy mikorontana fa mifanajary toerana.

Koa ankehitriny, pejy vaovao indray no manoloana antsika. Pejy maneho fahavononana hisokatra amin'ny rehetra, hanatanteraka ny hevitry ny maro an'isa, hihaino ny feon'ny vitsy an'isa. Tsy hitanila ka ho lavitra ny fankahalana olona, tsy manenjika na iza na iza, tsy mizaha tavan'olona. Olon'ny vahoaka Malagasy manontolo, tsy manavaka firehana, na fihaviana na finoana, olon'ny serasera sy ny fifandraisana kariefa hentitra eo amin'ny fitantanana. Tsy mba ny fangilohilon'ny zinga anefa no ahafaka ny hetaheta, tsy ny firefodrefotry ny varatra no ahamasaka ny vary mbola maitso, ary tsy ny fitalakotrokotroky ny kabary akory no inona fa ny fanta-terahana no zava-dehibe.

Inoanay marimarina fa lombantsika ny fikelezan'aina amin'ny fametrahana ny hasin'ny Antenimierampirenena. Atomboka amin'ny fanajana andraikitra eo amin'ny Biraô Maharitry izany, tohizana amin'ny fanomezan-danja ny "Conférence des Présidents" ary tonga amin'ny fankatoavana sy ny fanomezana hasina ny "Séance Plénière". Amin'ny fomba tsy mandeha irey, tsy manapa-kevitra irey no hanatanteraha izany fa ny tokam-pivoy tokoa



hono, tsy misosa, isika miaraka no handrasan'ny Firenena amin'ny fanasoavana ny vahoaka ao aminy sy ho amin'ny fanaraha-maso ny Governemanta amin'ny maha-Solombavambahoaka, solotenambahoaka antsika.

Ary farany, saingy tsy azo atao ambany maso tsy tazana toy ny vatan'orona, dia aminareo mpisa tsy an-kanavaka eto amin'ity Andrimpanjakana ity.

Ry Mpîara-miasa, miharihary toy ny tafika andrefan-tanàna fa mandalo fiovâna ny Antenimierampirenena. Tsarovy mandrakariva anefa fa ny olona no mandalo fa ny Andrimpanjakana mitoetra. Koa antenainay fa hitoetra tahaka izany ihany koa ny endri-piaraha-miasa efa nisy tetra amintsika hatramin'izay. Lanareo tokoa anie no tena azo ambara ho rantsa-manodina ity toerana ity.

Eto am-pamaranana, dia tsy hainay ny hangina fotosiny tsy haneho fisaorana ho anareo Mpanao Gazety, lalandrân'ny fifandraisana eto amin'ity Nosintsika ity. Makadiry ny andrai-kitrareo, goavana ny addinareo, misaotra anareo indrindra nanome voninahitra izao fotoana izao, ary misaotra indrindra koa ho anareo mpanatrika rehetra izay nanotrona sy nanome voninahitra an'izao fotoana izao.

Misaotra Tompokolahy, mankateline Tompokovavy.

Nanangona : BALAVA Jean  
Chef du Service des Procès-verbaux  
et des Comptes-rendus Analytiques

# Union Européenne : APPUI AU PARLEMENT MALGACHE

## UN BILAN A MI PARCOURS

**Le Parlement malgache bénéficie actuellement d'un programme d'appui de la Commission européenne, dans le cadre du 9e FED. Lancé officiellement le 25 octobre 2004, ce programme entre dans sa troisième année**

**C**omme nous l'écrivions dans cette revue (Echos de l'Assemblée nationale malgache, n° 2, déc. 2004), le programme d'appui au Parlement de Madagascar est le résultat de discussions entre le Parlement malgache et la

La première activité concerne l'organisation de sessions d'information/formation à l'intention des députés, des sénateurs et des fonctionnaires parlementaires des deux Chambres.

La seconde activité couvre la mise en place d'un appui

de deux fonctionnaires, a effectué une visite de travail en Europe du 6 au 10 décembre 2004. Ce déplacement a permis d'organiser plusieurs entretiens politiques et techniques, tant à l'Assemblée nationale française qu'à la Chambre des représentants de Belgique.

### Présentation des sessions d'information

La responsabilité du programme a été confiée à l'Assemblée nationale et au Sénat français, ainsi qu'à l'Institut international de Paris La Défense, association de recherche en droit comparé et gestionnaire de plusieurs programmes internationaux. Le programme, d'une durée de trente mois, mobilise des experts européens et des pays ACP pour animer les sessions d'information/formation, avec le concours d'experts malgaches pour chacun des thèmes retenus. Il vise à donner aux élus les moyens d'accomplir pleinement leurs missions, à renforcer l'expertise parlementaire et ainsi à contribuer à la diffusion des pratiques de bonne gouvernance.

Ce programme se distingue des autres actions comparables précédemment menées devant le Parlement tant par sa durée que par le fait que les deux Chambres ont accepté de suspendre leurs travaux pendant les semaines consacrées aux actions d'information/formation. Durant toute la durée du programme, une semaine d'information/formation par mois de session parlementaire est ainsi organisée devant chaque assemblée, dans leurs locaux respectifs.

Il a par ailleurs été décidé de faire bénéficier les fonctionnaires parlementaires de ces actions, le dernier jour de la



Un atelier financé par l'Union Européenne

délégation de l'Union européenne en vue d'appuyer les parlementaires par des actions d'information, d'une part, et de renforcer les capacités institutionnelles du Parlement en matière d'échanges et de communication, d'autre part. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la composante du 9<sup>e</sup> FED intitulée « Consolidation du processus de démocratisation de la République de Madagascar », dont la convention de financement — dotée d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros — a été signée le 14 janvier 2004 entre la Commission de l'Union européenne et le Gouvernement malgache.

#### Contenu du projet

Le projet d'appui au Parlement malgache comprend deux activités.

ponctuel au renforcement des capacités du Parlement en matière de communication et d'échanges. Elle comporte plusieurs volets : publication d'une revue mensuelle, amélioration du site Internet de l'Assemblée nationale, création et gestion d'un site Internet pour le Sénat, organisation de « Journées Portes ouvertes » du Parlement, ainsi que des visites d'étude.

La publication des présents Echos depuis juillet 2004, la création d'un site Internet sénatorial depuis octobre 2004 ainsi que l'amélioration du site Internet de l'Assemblée nationale depuis novembre 2004 constituent autant de concrétisations de ce programme.

De même, une délégation de l'Assemblée nationale malgache, composée de quatre députés et

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

LE PROGRAMME DE FORMATION	Assemblée nationale	Sénat
<b>Module 1 : Bonne gouvernance et missions du Parlement</b>		
1.1.Organisation du travail parlementaire, mise en œuvre des moyens de contrôle du Parlement et rôles respectifs de l'Assemblée nationale et du Sénat	22-26.11.2004	25-29.10.2004
1.2.Préparation, exécution et contrôle parlementaire du budget de l'Etat	10-14.10.2005	22-26.11.2004
1.3.La corruption : réalités et moyens de lutte nationaux et internationaux	12-16.6.2006	6-10.11.2006
1.4.Ethique du parlementaire et vie politique	25-29.10.2004	7-10.11.2005
<b>Module 2 : Démocratisation et droits de la personne humaine</b>		
2.1.Démocratie locale, décentralisation et déconcentration	13-17.6.2005	16-20.5.2005
2.2.Justice, Etat de droit et protection des droits de la personne humaine	16-20.10.2006	10-14.10.2005
2.3.Droit et nouvelles technologies de l'information et de la communication	20-24.11.2006	17-21.7.2006
2.4.La régulation de la vie politique (financement de la vie politique, rôle des médias, etc.)	15-19.5.2006	13-17.6.2005
2.5.ATELIER sur les techniques d'expression médiatique	17-21.7.2006	12-16.6.2006
<b>Module 3 : Coopération internationale et développement durable</b>		
3.1.La coopération dans le cadre du système des Nations-Unies et avec les institutions financières multilatérales	16-20.5.2005	4-8.7.2005
3.2.La convention de Cotonou et le partenariat ACP-UE	21-25.11.2005	15-19.5.2006
3.3.L'Union africaine et les autres organisations régionales	4-8.7.2005	16-20.10.2006

semaine de formation leur étant traditionnellement consacré.

Le lancement solennel du programme a eu lieu le 25 octobre 2004, à l'occasion de la première session d'information.

### **L'éthique du parlementaire et vie politique (module 1.4, 25-29 octobre 2004)**

La session sur l'éthique du parlementaire et la vie politique s'est tenue à l'Assemblée nationale du 25 au 29 octobre 2004. Elle a été animée par Mme Michèle BERTHOD, ancienne directrice du service des Commissions de l'Assemblée nationale française, assistée de deux experts malgaches, Mme Noro RAZAFIMANDIBY, juriste et directeur de la Revue de l'Océan indien, et Mme Roselyne RAHANIVOSON, spécialiste des questions d'éthique, de processus électoraux et de lutte contre la corruption.

Les thèmes abordés (les immunités, les incompatibilités, le statut matériel des parlementaires, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, les relations entre la presse et le monde politique) intéressaient au plus haut point les députés. Ils ont donné lieu à des débats nourris au cours desquels les expériences européenne et malgache ont souvent été comparées.

L'experte internationale a fondé l'ensemble de ses interventions sur le simple constat que le parlementaire devait être un homme libre et « transparent ». Elle a estimé que la problématique de la déontologie parlementaire devait toutefois être adaptée aux pratiques politiques et sociales d'un pays et être nécessairement évolutive. Elle a insisté sur la nécessité d'une prise de conscience et d'une réflexion des différents acteurs sur les objectifs de la déontologie parlementaire, sur l'utilité de sa mise en place, sur l'intérêt que les

parlementaires peuvent en retirer dans leurs rapports avec la presse et la société civile et sur les moyens de contrôle qu'elle induit.

### **L'organisation du travail parlementaire » (module 1.1, 22-26 novembre 2004)**

La deuxième session d'information à l'Assemblée nationale, consacrée au thème de l'organisation du travail parlementaire, s'est tenue du 22 au 26 novembre 2004. Elle était animée par Mme Nicole CATALA, ancien ministre, ancien Vice-président de l'Assemblée nationale française, professeur de droit et député de 1988 à 2002. Elle était assistée par M. Paul DANNAUD, directeur de service à l'Assemblée nationale française et M. Jean-Eric RATOKOARISOA, expert national, professeur de droit à la faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie de l'université d'Antananarivo.

Les exposés et discussions ont porté sur quatre thèmes principaux, intéressant la vie parlementaire nationale : les étapes de la procédure législative à Madagascar, le travail en commission, la séance plénière au Parlement malgache et les procédures de contrôle et d'information du Parlement.

### **La coopération dans le cadre du système des Nations-Unies et avec les institutions financières multilatérales (module 3.1, 16-20 mai 2005)**

La session d'information sur la coopération dans le cadre du système des Nations-Unies et avec les institutions financières multilatérales s'est tenue à l'Assemblée nationale du 16 au 20 mai 2005.

Animée par deux experts, M. Jean-Marc SOREL, professeur de droit international public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et M. Hugues ANDRIAMAMBAVOLA, cette session a permis une présentation détaillée de la coopération en matière de sécurité internationale et en matière économique. Les développements du système de sécurité collective depuis les années quatre-vingt-dix ont en effet conduit à la mise en place de multiples dispositifs, dans le cadre desquels Etats et organisations sont appelés à coopérer (opérations de maintien de la paix, lutte contre des facteurs de menace comme le terrorisme). Concernant les institutions spécialisées, l'attention a principalement porté sur le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale.

### **Démocratie locale, décentralisation et déconcentration (module 2.1, 13-17 juin 2005)**

La session d'information sur la démocratie locale, la décentralisation et la déconcentration s'est tenue à l'Assemblée nationale du 13 au 17 juin 2005. Les experts invités étaient M. Fabien MEURIS, administrateur des services du Sénat français et M. Jean-Eric RAKOTOARISOA.

Après une présentation générale axée sur le rôle du Sénat en tant que représentant constitutionnel des collectivités territoriales dans le développement de la démocratie locale et un rappel des grands principes de la décentralisation posés par la Charte européenne de l'autonomie locale et la déconcentration, les journées suivantes ont été consacrées aux trois thèmes suivants : le vote des budgets locaux, les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Europe et le statut de l'élu local.

### **L'Union africaine et les autres organisations régionales (module 3.3, 4-8 juillet 2005)**

Ce module a permis une description et une analyse détaillées des diverses entreprises d'intégration menées sur le continent africain. Les organisations régionales africaines ont été abordées sous l'angle de leurs mandats respectifs, de leur composition et



*Une séance de formation*

de leurs mécanismes décisionnels particuliers, y compris quant à l'implication des acteurs non-gouvernementaux (parlements et société civile). Les résultats, inégaux, enregistrés dans les différents domaines d'intégration, ont ensuite été passés en revue et un bilan des obstacles rencontrés sur les plans de la gouvernance et du champ de compétence de ces ensembles a pu être dressé.

Il a été animé par M. Georges MINET, expert principal de législation du travail au Bureau international du travail, et M. Eric BEANTANANA.

### **La préparation, l'exécution et le contrôle parlementaire du budget de l'Etat (module 1.2, 10-14 octobre 2005)**

La semaine du 10 au 14 octobre 2005 a été consacrée à une session d'information sur la préparation, l'exécution et le contrôle parlementaire du budget de l'Etat. Les experts invités étaient M. Hervé MESSAGE, actuel directeur du service des Finances publiques de l'Assemblée nationale française, et M. Randriamalala RAHAMEFY, maître de conférences à la faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie de l'Université d'Antananarivo.

Au-delà de ses aspects techniques, la question du budget de l'Etat revêt un aspect politique et se trouve au cœur des missions du Parlement. Le séminaire a permis d'évoquer, de manière détaillée, divers sujets tels que : la préparation, l'exécution et le contrôle parlementaire du budget de l'Etat (avec, en particulier, une présentation des procédures budgétaires allemande, britannique, espagnole et américaine) ; la présentation et préparation du projet de loi de finances ; l'examen du projet de loi de finances par le Parlement (dépôt du projet de loi, travail en commission, discussion en séance plénière) ; la présentation des grandes lignes de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (en raison de sa proximité avec la législation malgache) ; l'exercice du pouvoir de contrôle du parlement en matière budgétaire (les instruments du contrôle, les projets de lois de finances rectificatives, les lois de règlement).

### **La convention de Cotonou et le partenariat ACP-UE (module 3.2, 21-25 novembre 2005)**

L'objectif poursuivi par ce module, qui s'est tenu du 21 au 25 novembre 2005, était de mettre en évidence la spécificité de la coopération mise en

œuvre par l'Union européenne et les pays ACP au regard des politiques suivies par d'autres États ou d'autres organisations internationales. Ce séminaire fut donc organisé autour des trois thèmes que sont l'originalité de la coopération ACP-UE, les conditions pratiques de la mise en œuvre de cette coopération (en particulier l'approche participative qui la caractérise) et l'avenir de la coopération ACP-UE et la recherche d'accords de partenariats économiques.

Il a été animé par Mme Aïssa SIDIBE et M. Régis CHEMAIN (maître de conférences à l'Université Paris X Nanterre), experts internationaux, et M. Hugues ANDRIAMAMBAVOLA, expert national.

### LES ACTIONS A VENIR

#### La régulation de la vie politique (module 2.4, 15-19 mai 2006)

Ce module, prévu du 15 au 19 mai 2006, doit permettre d'aborder trois questions principales : le financement de la vie politique (financement des partis politiques, financement des campagnes électorales) ; la transparence financière de la vie politique et les instruments de protection du mandat parlementaire (déclarations de patrimoine, incompatibilités et interdictions assurant l'indépendance des élus face aux intérêts privés) et la communication politique institutionnelle (encadrement législatif de la communication politique et électorale, communication des assemblées parlementaires et les chaînes de télévision parlementaire).

L'expert français est M. Guillaume BAZIN, administrateur au service des Affaires juridiques (secrétariat de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale) de l'Assemblée nationale française et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Il sera assisté par Mme Roselyne RAHAMIROSON.

#### La corruption : réalités et moyens de lutte nationaux et internationaux (module 1.3, 12-16 juin 2006)

Cette session, prévue du 12 au 16 juin 2006, doit permettre de développer une réflexion sur les différentes formes susceptibles d'être prises par la corruption et sur les moyens de lutte disponibles, tant au plan national qu'international.

Elle devrait être animée par M. Carlos DEMEYERE, expert de la Chambre des représentants de Belgique.

#### Atelier sur les techniques d'expression médiatique (module 2.5, 17-21 juillet 2006)

Ce module, qui doit avoir lieu du 17 au 21 juillet 2006, se veut essentiellement pratique. Après un rappel des grands principes « théoriques » de la communication, des ateliers seront organisés, permettant aux participants l'expérience d'une mise en situation et une réflexion



*Une partie des participants*

sur les moyens d'optimiser leur communication (identification du public-cible, stratégie de présentation du message, techniques orales et gestuelles, conduite du débat, etc.)

Il sera notamment animé par Mme Eve-Lise BLANC-DELEUZE, directrice des affaires générales, du développement et du marketing de la chaîne parlementaire française « LCP-AN », et par M. Justin DOVOEDO.

#### Justice, État de droit et protection des droits de la personne humaine (module 2.2, 16-20 octobre 2006)

Une session d'information sur la justice, l'État de droit et

la protection des droits de la personne humaine doit se tenir à l'Assemblée nationale du 16 au 20 octobre 2006.

Animée par deux experts, Mme Arlette HEYMANN-DOAT (professeur à l'université Paris XI Orsay, expert international) et M. Jean-Eric RAKOTOARISOA (expert national), cette session vise à présenter les principaux instruments internationaux et régionaux organisant la protection des droits de l'Homme : Déclaration universelle des droits de l'Homme, pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, textes particuliers relatifs à la protection des femmes et des enfants ou réprimant certaines pratiques discriminatoires. L'importance de la garantie judiciaire pour rendre ces droits effectifs a été largement soulignée (Cour pénale internationale, juridictions constitutionnelles, tribunaux nationaux).

#### Droit et nouvelles technologies de l'information et de la communication (module 2.3, 20-24 novembre 2006)

Ce module, pour lequel l'expert français est M. Christophe PALLEZ, secrétaire général de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (autorité administrative indépendante), doit se tenir du 20 au 24 novembre 2006.

Les thèmes qui seront abordés sont liés à la nécessité de réglementer certains aspects de la société de l'information, sauf à faire courir des risques importants à la vie privée et à la sécurité juridique des citoyens. Seront notamment évoquées la législation sur la protection des données personnelles dans les systèmes informatiques, celle sur la sécurité des transactions électroniques ou encore la législation sur les contenus illicites sur Internet.

# Assemblée Parlementaire de la Francophonie

## RÉUNION DE NOUMÉA

### BÉNÉFIQUE POUR LA SECTION MALGACHE

*Le Président de l'Assemblée nationale, Jean LAHINIRIKO a participé à la réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) qui a eu lieu à Nouméa en Nouvelle Calédonie durant les premières semaines du mois de février.*

**C**onformément aux statuts de l'APF, le Bureau se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

La réunion de Nouméa a pu traiter un certain nombre de points dans le cadre des activités de cette Assemblée interparlementaire, notamment la préparation de sa XXXIIème session, qui aura lieu à RABAT au Maroc au mois de juillet prochain.

Haïti, le Togo, la Côte d'Ivoire, la RDC, etc.

Le projet de budget 2006, la préparation du sommet de la francophonie de Bucarest, les missions d'observations électorales, les calendriers des activités prévues pour 2006, ainsi qu'un certain nombre de questions diverses, dont l'affaire de la caricature de Mahomet ont été également abordé lors de cette réunion.

Il s'agit d'un vaste programme qui se chiffre en milliard d'Ariary en matière de Technologie de l'Information et de la Communication. L'objectif consiste à un transfert des compétences, doublé d'une modernisation des méthodes d'organisation et de circulation de l'information parlementaire.

Le Gabon et le Bénin se disputaient la seconde place. Mais en l'absence du Président Antoine KOLAWOLE IDJI du Bénin, Monsieur Guy NZOUBA NDAMA, Président de l'Assemblée nationale du Gabon avait préféré jouer le fair-play et céder volontairement la place à l'Assemblée nationale du Bénin.

2-Le Président Jean LAHINIRIKO a également obtenu l'accord de principe des autorités de l'APF, en ce qui concerne l'appui matériel et financier dans la mise en place d'un Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) à Madagascar. Un appui qui se chiffre à plusieurs centaines de millions de notre unité monétaire.

En somme, une mission bénéfique pour le Président de la Première Chambre du Parlement, car en dehors de ces deux grands projets suscités, il a pu également négocier en marge de la réunion quelques accords bilatéraux avec certains parlements de l'hémisphère Nord, Belgique, Québec, etc.



*Le Président LAHINIRIKO Jean, en conversation avec le délégué du Maroc, lors de la réunion du Bureau de l'APF à Nouméa*

Chaque Président de Commission a pu présenter son rapport d'activités ainsi que les chargés de mission régionaux, et surtout le Secrétaire Général parlementaire, Monsieur Jacques LEGENDRE.

Les membres du Bureau ont eu l'occasion de faire le point de la situation dans divers pays de l'espace francophone, tels que

Deux bonnes nouvelles ont marqué cette rencontre de Nouméa en ce qui concerne la Section malgache :

1-Parmi les innombrables sollicitations, le dossier présenté par Madagascar a été jugé le meilleur en ce qui concerne la candidature au programme du projet NORIA.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Secrétaire Administratif de la Section  
Malgache de l'APF

# RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'APF

## ANTANANARIVO, LES 21 ET 22 MARS 2006

*Comme chaque année, la semaine de la francophonie s'est tenue un peu partout dans le monde du 20 mars au 25 mars 2006.*

**A** l'invitation de la Section malgache de l'APF et coïncidant avec la célébration de la semaine de la francophonie, Antananarivo a abrité la réunion de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie les 21 et 22 mars 2006. Une quarantaine de délégations issues des 14 pays membres y ont participé sous la direction de Mr Ego Perron, Président de la commission.

Notons que c'est la deuxième fois que la section malgache a accueilli une réunion de l'APF, la première étant la session de l'AIPLF en juillet 1996.

L'organisation de cette réunion de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles permet à Madagascar de réaffirmer son appartenance à la grande famille de la francophonie, mais également de démontrer la vitalité, le dynamisme et la disponibilité de la section malgache de l'APF.

Plusieurs thèmes ont été débattus durant ces deux jours entre autres :



*Cérémonie d'ouverture des travaux de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF*

- les conventions sur la protection du patrimoine culturel ;
- la francophonie vers la société de l'information et du savoir par l'éducation pour tous ;
- le suivi des activités du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA ;
- la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Ce dernier thème a suscité de très vifs intérêts de tous les participants. En effet, la diversité

culturelle constitue l'un des objectifs initiaux de la francophonie et partant, de l'Assemblée parlementaire. Plusieurs résolutions ont été ainsi adoptées dans le but de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles, mais également de développer davantage les peuples des pays membres.

Durant ces deux jours, et afin d'enrichir les réflexions et discussions, quelques experts ont été invités à cette réunion de la commission ; entre autres une spécialiste en éducation de l'Institut de la Banque Mondiale et le Sous Directeur Général pour la Culture de l'UNESCO.

A l'issue de cette réunion, la cérémonie officielle de clôture a été tenue à La Résidence Ankerana en présence des membres du Bureau Permanent des deux chambres ainsi que des membres du Gouvernement, suivie le lendemain d'une excursion au Palais Royal d'Ambohimanga pour marquer la valeur du patrimoine culturel.

RATSIMBA Andrianaivo Mamy  
Directeur de la Législation

PROJETS DE LOI ADOPTÉS – 1<sup>re</sup> session ordinaire 2005

N°	N° PL	INTITULÉ	ADOPTION EN SÉANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	TRANSMISSION	
					SENAT	PRESIDENCE
01	052/2004	PL autorisant la ratification de l'Accord conclu le 06/04/04 entre le Gouvernement de la République de Madagascar et le Gouvernement de la République de Maurice relatif à la Promotion et à la Protection Réciproques des Investissements	25/05/05	2005-001	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/05/05	N° 008-AN/Q2/SG/DL.4 du 04/07/05
02	001/2005	PL autorisant la ratification de l'Accord de crédit conclu le 12/01/05 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International relatif au Projet d'Appui à la Lutte contre les maladies transmissibles (VIH/SIDA/IST/TUBERCULOSE)	08/06/05	2005-002	N°004- AN/Q2/SG/DL.4 du 14/06/05	N° 009-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
03	003/2005	PL autorisant la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	09/06/05	2005-003	N°005-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/06/05	N° 009-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
04	002/2005	PL autorisant la ratification de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	07/06/05	2005-004	N°002- AN/Q2/SG/DL.4 du 09/06/05	N° 009-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/07/05
05	004/2005	PL portant Politique Nationale de l'Emploi	07/06/05		N°003- AN/Q2/SG/DL.4 du 09/06/05	
06	048/2004	PL portant Politique Culturelle Nationale pour un développement socio-économique	13/06/05	2005-006	N°007-N/Q2/SG/DL.4 du 20/06/05	N° 022-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
07	006/2005	PL autorisant la ratification de l'accord entre la Banque Africaine de Développement (BAD), le fonds Africain de Développement (FAD) et le Gouvernement Malgache sur l'établissement du bureau national de la BAD/FAD à Madagascar	25/07/05	2005-008	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
08	013/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de crédit relatif au Second Crédit d'appui à la Réduction de la Pauvreté, conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-009	N° 014-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
09	014/2005	PL autorisant la ratification de l'Accord de crédit conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Projet de Pôles Intégrés de Croissance	25/07/05	2005-010	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
10	015/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de crédit relatif au 2nd Projet d'Appui au Secteur Santé (CRESAN-2), conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-011	N° 014-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
11	016/2005	PL autorisant la ratification de l'Accord de crédit relatif au 2nd Projet Multisectoriel de Prévention, des IST et du VIH/SIDA, conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement	25/07/05	2005-012	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
12	024/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de prêt au Projet du 3ème Groupe de la centrale Hydroélectrique d'Andekaleka conclu le 07/07/05 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	25/07/05	2005-013	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS – 1<sup>ère</sup> session ordinaire 2005**

N°	N° PL	INTITULÉ	ADOPTION EN SÉANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRÉSIDENCE
13	0 0 8 / 2005	PL relatif à l'adoption	13/06/05	2005-014	N°006-AN/Q2/SG/DL.4 du 15/06/05	N° 024-AN/Q2/SG/DL.4 du 29/08/05
14	0 2 1 / 2005	PL portant exemption du Droit de douanes (D.D) à l'importation du riz	25/07/05	2005-015	N° 011-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/07/05	N° 025-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/09/05
15	0 1 2 / 2005	PL relatif à l'activité et au contrôle des institutions de Microfinances	27/07/05	2005-016	N° 015-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 026-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/09/05
16	0 0 7 / 2005	PL autorisant la ratification de l'Accord aérien entre le Gouvernement de la République de Madagascar et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	25/07/05	2005-017	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05
17	0 1 0 / 2005	PL sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages	27/07/05	2005-018	N° 018-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 027-AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
18	0 2 2 / 2005	PL fixant les principes régissant les statuts des terres	27/07/05	2005-019	N° 019-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 027-AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
19	0 1 1 / 2005	PL sur la concurrence	27/07/05	2005-020	N° 012-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 027-AN/Q2/SG/DL.4 du 22/09/05
20	0 2 5 / 2005	PL modifiant certaines dispositions de la Loi n° 99-022 du 30/08/99 portant Code Minier	27/07/05	2005-021	N° 017-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 028-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
21	0 2 6 / 2005	PL portant modification de certaines dispositions de la Loi n° 2001-031 du 08/10/02 établissant un Régime spécial pour les Grands Investissements dans le secteur minier malagasy	27/07/05	2005-022	N° 017-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 028-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
22	0 1 9 / 2005	PL portant modification de la Loi n° 96-034 du 27/01/97 portant réforme institutionnelle du secteur des Télécommunications	25/07/05	2005-023	N° 010-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/07/05	N° 029-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05
23	0 2 0 / 2005	PL autorisant l'adhésion au protocole sur le commerce de la SADC ainsi qu'à ses amendements	25/07/05	2005-024	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 029-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/09/05

<b>PROJETS DE LOI ADOPTÉS – 1<sup>ère</sup> session ordinaire 2005</b>						
N°	N° PL	INTITULÉ	ADOPTION EN SÉANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRÉSIDENCE
01	004-2005/PL	PL prévoyant la création et relative à la réglementation et au fonctionnement de pension de retraite complémentaire ou de base	28/07/05	2005-007		N° 023-AN/Q2/SG/DL.4 du 08/08/05

<b>PROJETS DE LOI ADOPTÉS – 2<sup>ème</sup> session ordinaire 2005</b>						
N°	N° PL	INTITULÉ	ADOPTION EN SÉANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRÉSIDENCE
01	023/2005	PL autorisant la ratification de l'adhésion de Madagascar à la Convention Internationale de la Protection des Végétaux CIPV	05/10/05	2005-025	1 <sup>ère</sup> Adoption	N° 031-AN/Q2/SG/DL.4 du 13/10/05
02	005/2005	PL autorisant la ratification de l'accord entre la République de Madagascar et le Fonds des Nations Unies pour la Population relatif à l'accord de siège du FNUAP à Madagascar	04/10/05	2005-026	N° 030-AN/Q2/SG/DL.4 du 06/10/05	N° 039-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/11/05
03	017/2005	PL portant Loi de Règlement pour 1999	27/07/05	2005-027	N° 016-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 040-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/11/05
04	018/2005	PL portant Loi de Règlement pour 2000	27/07/05	2005-028	N° 016-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/07/05	N° 040-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/11/05
05	034/2005	PL portant Loi de Finances pour 2006	17/11/05	2005-029	N° 038-AN/Q2/SG/DL.4 du 24/11/05	N° 048-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/12/05
06	029/2005	PL portant Loi de Règlement pour 2001	19/10/05	2005-030	N° 035-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/10/05	N° 004-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/03/06
07	027/2005	PL autorisant la ratification de la Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers signée à Rome le 07/10/52 et du Protocole portant modification de la Convention de Rome de 1952, signé à Montréal le 23/09/78	10/10/05	2005-031	N° 033-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/10/05	N° 049-AN/Q2/SG/DL.4 du 11/01/06
08	028/2005	PL autorisant la ratification de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Montréal le 28/05/99	10/10/05	2005-032	N° 033-AN/Q2/SG/DL.4 du 14/10/05	N° 049-AN/Q2/SG/DL.4 du 11/01/06
09	030/2005	PL autorisant la ratification de la Convention de sauvegarde du patrimoine immatériel	19/10/05	2005-033	N° 034-AN/Q2/SG/DL.4 du 25/10/05	N° 050-AN/Q2/SG/DL.4 du 13/01/06
10	037/2005	PL portant Statut des Huissiers de Justice et Commissaires Priseurs de Madagascar	21/12/05	2005-034	N° 046-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06

PROJETS DE LOI ADOPTÉS – 2 <sup>ème</sup> session ordinaire 2005						
N°	N° PL	INTITULÉ	ADOPTION EN SEANCE PLÉNIÈRE	N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRESIDENCE
11	038/2005	PL autorisant la ratification du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale	21/12/05	2005-035	N° 045-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
12	044/2005	PL modifiant certaines dispositions des articles 16, 48, 86 et 87 de la Loi n° 94-004 du 10/06/94 portant Statut de la Banque centrale	21/12/05	2005-036	N° 047-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
13	039/2005	PL modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 78-002 du 16/02/78 sur les principes généraux du Service National	21/12/05	2005-037	N° 045-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
14	040/2005	PL autorisant la ratification de l' Accord de crédit conclu entre la République de Madagascar et le Fonds Africain de Développement relatif au Projet d'Appui aux communautés des Pêcheurs de Toliary	15/12/05	2005-038	N° 044-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
15	043/2005	PL autorisant la ratification de l'Accord de crédit conclu entre la République de Madagascar et I Fonds Africain de Développement relatif au Programme d'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu rural	21/12/05	2005-039	N° 045-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/05	N° 001-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
16	031/2005	PL sur la lutte contre le VIH/SIDA et la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA	16/11/05	2005-040	N° 036-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/11/05	N° 002-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
17	032/2005	PL autorisant la ratification de l'accord aérien entre le Gouvernement de la République de Madagascar et le Gouvernement de la République Française	16/11/05	2005-041	N° 037-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/11/05	N° 002-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
18	033/2005	PL autorisant la ratification du traité international sur les concurrences phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	01/12/05	2005-042	N° 041-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/12/05	N° 002-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
19	042/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de crédit conclu entre la République de Madagascar et le Fonds Koweïtien relatif au Projet d'Extension de la centrale Hydroélectrique d'Andekaleka 3ème unité	15/12/05	2005-043	N° 043-AN/Q2/SG/DL.4 du 19/12/05	N° 003-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
20	036/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de crédit conclu entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International relatif au Projet Routier dans la Province de Toliary	14/12/05	2005-044	N° 042-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/12/05	N° 003-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
21	035/2005	PL autorisant la ratification de l'accord de crédit conclu le 17/10/05 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le développement Economique en Afrique (BADEA) relatif au Projet de la Route Sambaina-Faratsihio-Soavinandriana	14/12/05	2005-045	N° 042-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/12/05	N° 003-AN/Q2/SG/DL.4 du 02/02/06
22	054/2004	PL portant création de l'Autorité Routière	17/12/04	2005-046	N° 081-AN/Q2/SG/DL.4 du 17/12/05	N° 004-AN/Q2/SG/DL.4 du 03/04/06

# Le réseau Africain des Personnels des Parlements

## LES GRANDES DECISIONS DE CONAKRY

*L'An deux mil, les vingt cinq, vingt six et vingt sept du mois de février, s'est déroulée à Conakry la 1ère réunion annuelle du Comité Exécutif du Réseau Africain des Personnels des Parlements (R.A.P.P.).*

**P**lusieurs grandes décisions y ont été prises :

### 1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour

Après la lecture de l'ordre du jour, les participants ont, après échange de points de vue, adopté à l'unanimité le projet y afférent.

### 2. Examen et Adoption du compte rendu du Comité Exécutif de Ouagadougou

Le compte rendu de cette activité a été présenté par Monsieur Paul SNOW, Assistant à la NCSL, suivi de compléments d'informations apportés par le Président et

### 3. Questions financières

#### a) Budget du RAPP

Le Trésorier du Bureau du RAPP, Monsieur Lucas Brissi GUEHI, a présenté le bilan financier des activités menées par le Réseau depuis la rencontre de Ouagadougou.

Il ressort de ce bilan un solde positif de 16.473.798 FCFA soit 25.114.14 Euros (solde en banque et fonds de caisse y compris). Dans le même registre, Monsieur SNOW a mentionné que le Secrétariat Transitoire accuse un déficit de 330,83 Euros résultant de l'emploi d'un stagiaire. Monsieur SNOW

la Réunion a fait observer qu'une telle décision relève du Comité Exécutif du RAPP mais non du Bureau. La Réunion a finalement retenu l'option d'engager, en lieu et place d'un stagiaire, un assistant au Secrétariat Transitoire.

Au terme de cette présentation, des questions relatives aux contributions des nouvelles sections (Algérie, République Démocratique du Congo et Djibouti) ont été abordées. Il ressort des discussions que ces nouveaux adhérents n'ont payé jusqu'à présent aucune cotisation.

La Réunion a par ailleurs engagé le Bureau et la NCSL à :

- Poursuivre la réflexion en vue du transfert du Secrétariat du Réseau au lieu de résidence du Président du RAPP, sans pour autant couper brutalement avec la NCSL ;
- Examiner les avantages de la restructuration du Réseau ;
- Examiner un mécanisme d'automatisation du Réseau, notamment avec la mise en place d'un comité ayant pour mission de faire des prospections. Dans ce sens, une invite spéciale a été adressée au Président du Réseau à entreprendre des discussions approfondies avec la NCSL concernant l'assistance de celle-ci au RAPP, en faire l'état des lieux et en rendre compte à l'Assemblée Générale de Rabat ;
- Faire des plaidoyers auprès des bailleurs de fonds (PNUD, USAID) en vue d'obtenir le financement pour le renforcement des capacités des personnels



**SEM EL HADJ Aboubakar Somparé, Président de l'Assemblée nationale de Guinée (en boubou, à gauche), avec le Président du RAPP**

autres membres du Réseau. Au terme d'échanges fructueux des participants, le compte rendu a été finalement adopté par la Réunion.

a rappelé que cette décision d'engager un stagiaire avait été prise par le Bureau à la rencontre de Ouagadougou. A cet égard,

- parlementaires et l'équipement du RAPP ;
- Rechercher des sponsors pour soutenir le Réseau dans



*Quelques membres du Comité Exécutif, durant les travaux*

l'accomplissement de ses objectifs ;

Par ailleurs, la Réunion a désigné Messieurs GUEHI, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et VOKOUMA Prosper, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour faire des propositions relatives aux obligations, d'une part du RAPP et d'autre part, du pays hôte en ce qui concerne les charges liées à l'organisation des Assemblées générales et réunions du Comité Exécutif du RAPP.

Le résultat de cet exercice, amendé, a été validé par la réunion.

#### *b) Compte bancaire*

S'agissant du volet relatif à la domiciliation des fonds du RAPP, il a été retenu que le siège abritera la trésorerie ; d'où la nécessité de désigner le Secrétaire Général du Parlement du lieu abritant le siège du RAPP comme trésorier.

#### *c) Adhésions et cotisations*

La Réunion décide que les sections qui auront cumulé les arriérés de

cotisation pendant deux années consécutives sont privées de leur droit de vote lors des Assemblées Générales et de réunions du Comité

La Commission des Finances est chargée de la recherche et de la mobilisation et à la mise en œuvre des activités du Réseau ;

La Commission des Textes Fondamentaux est chargée de l'examen et des modifications des textes de base du Réseau ;

La Commission des Techniques de l'Information et de la Communication est chargée de toutes les questions relatives à la technologie et à la communication ;

La Commission Etude et Formation est chargée des questions relatives à la formation et aux études menées par le Réseau.

Le Comité Exécutif peut créer d'autres commissions permanentes en tant que de besoin.

Le Comité Exécutif peut également créer des groupes de travail chargés d'une mission précise entrant dans le cadre des activités du Réseau.

Ces groupes de travail se réunissent sous la direction du Comité Exécutif.

Par ailleurs, la Réunion a désigné Monsieur Ware Ziguila François du Burkina Faso au poste de Président de la Commission des Finances en lieu et place de Monsieur KOUA. Le Secrétariat de la Commission des Finances soumet ses propositions de budget au Trésorier, trois mois avant la tenue de l'Assemblée Générale.

S'agissant des prochaines réunions, à la demande expresse et motivée du Marocain, Monsieur ABDELGHANI EL KASMI, membre du Comité Exécutif du RAPP, il a été décidé – à titre exceptionnel – de tenir la prochaine Assemblée Générale du RAPP à la date du 25 au 28 juillet 2006 à Rabat.

La Réunion a entériné la candidature du Burundi d'abriter la réunion du Comité Exécutif en février 2007.

La Réunion a recommandé au Bureau Exécutif d'approfondir la réflexion sur la configuration du Bureau (représentativité selon les zones géographiques) et en rendre compte au Comité Exécutif deux

jours avant la tenue de l'Assemblée Générale de Rabat.

S'agissant des questions liées à la trésorerie, la Réunion a suggéré la nécessité de disposer d'un trésorier adjoint non membre du Bureau. L'examen de cette proposition est confié au Bureau Exécutif qui en fera le compte rendu au Comité avant Rabat.

### **5. Structure et préparatifs pour les Assemblées Générales**

#### *a) Réflexions sur Ouagadougou*

Tirant les leçons de la troisième Assemblée Générale de Ouaga, la Réunion a recommandé pour les prochaines rencontres de :

- Aérer l'ordre du jour des Assemblées pour permettre à chaque participant de profiter de tous les thèmes proposés ;
- Cibler des thèmes portant sur la culture générale ;
- Privilégier les tables rondes des homologues qui mettent un accent sur les spécificités, le mode de fonctionnement, les expériences vécues par chaque parlement ;
- Faire en sorte que l'ensemble des participants soit hébergé dans le même hôtel ;
- Donner la priorité à la formation ;

#### *b) Rencontre pour 2006*

La prochaine Assemblée Générale est prévue à Rabat du 25 au 27 juillet 2006.

Programmation :

Ateliers simultanés :

- Rédaction des propositions de lois et des amendements ;
- Programmes d'orientation pour les nouveaux députés ;
- Services de protocole des institutions parlementaires (préséance) ;

Ateliers pléniers :

- Eau : enjeu fondamental ;
- Famine ;

Déjeuners pléniers :

- Enjeux du développement ;

- La gestion de la dette ;
- Assistants parlementaires dans les Assemblées Africaines ;

#### *c) Rencontre pour 2007*

La réunion du Comité Exécutif aura lieu en février 2007 en Côte d'Ivoire

- Amélioration de la mise en page de l'actualité d'où la nécessité de recherche d'un financement ;
- Production d'un document en couleur ;



*Photo de famille des membres du Comité Exécutif à Conakry*

et l'Assemblée Générale, en Août 2007 à Bujumbura (Burundi). Chaque parlement prend en charge les frais de transport et de séjour de sa délégation.

### **6) Questions de promotion**

#### *a) Actualités :*

- Fournir à temps les articles proposés pour le Journal ;
- Recueillir le feed back des lecteurs sur les articles proposés ;
- Faire parvenir autant que faire se peut le Journal aux Ambassades ;

#### *b) Listerv et Site web*

La Réunion a adopté les recommandations ci-après :

- Invitation aux sections du RAPP à se familiariser et à utiliser ce moyen de communication (qui est une sorte d'assemblée générale) ;

- Elaboration d'un logo du RAPP qui tient compte des spécificités du Réseau ; d'où la nécessité de lancer un avis d'appel à candidature avant Août 2006. Invitation a été faite aux Sections à venir à Rabat avec une proposition ;

- Définir une ligne éditoriale découlant des principes généraux qui régissent le fonctionnement du RAPP ;

A la demande du Président du RAPP, la Réunion a eu le loisir d'écouter également l'exposé des délégués du Burundi sur la situation qui prévaut après les récentes élections intervenues dans ce Pays. Il ressort de ces interventions que le processus de démocratie et de paix, commencé en 2005, a déjà produit des résultats encourageants.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Président du RAPP

# FANOLORANA SOLOSAINA FINDAY HO AN'IREO SOLOMBAVAMBAHOAKA, AVY TAMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA ENTIM-BAHOAKA SINOA

Notanterahina tao amin'ny Lapan'ny Antenimierampirenena Tsimbazaza ny Alakamisy faha-30 martsa 2006, ny fanaovan-tsonia sy ny fanolorana amin'ny fomba ofisialy ireo fitaovana informatika ho an'ny Solombavambahoakan'i Madagaskara.

**N**y Filohan'ny Antenimierampirenena, LAHINIRIKO Jean, no nitondra ny kabary fanolorana ireo fitaovana miisa fitopolo (70)

Notsindrian'ny Filoha LAHINIRIKO Jean ihany koa fa na dia any ivelany aza ny Depiote dia afaka manaraka ny fizotry ny fotoam-pivorianat aty Madagaskara sy mampita ny he-

nandrity ny lahateniny ny tombotsaan'i Madagaskara noho ny politika fampandrosoana sahanin'reto rahalahy Sinoa ireto aty Afrika. Hisy moa ny fampiofanana manokana ireo Depiote alohan'ny handraisany ny solosaina finday. Teo ampamarana ny kabariny dia niangavy ny Masoivohon'i Chine izy mba hampita ny fisaorana amin'ny Filohan'ny Repoblika Entimbahoakan'i Chine sy ireo tompon'andraikitra any an-toerana nahatontosa ny fanolorana izao fanomezana izao sy ny ny diany tany Chine.

Ny Ambasadaoro SEM LI SHULI kosa raha nandray fitenenana dia nankasitraka ny Antenimierampirenena tarihin'ny Filoha Lahiniriko Jean. Nirary ny fampandrosoana haingana an'i Madagaskara sy ny fivelaran'ny fifandraisany'reo Solombavambahoaka amin'ny Vahoaka. Vonona ihany koa izy ny hampivondrona ny heriny amin'ny Malagasy hanamasana izao fiaraha-miasa sy firahalahina izao.

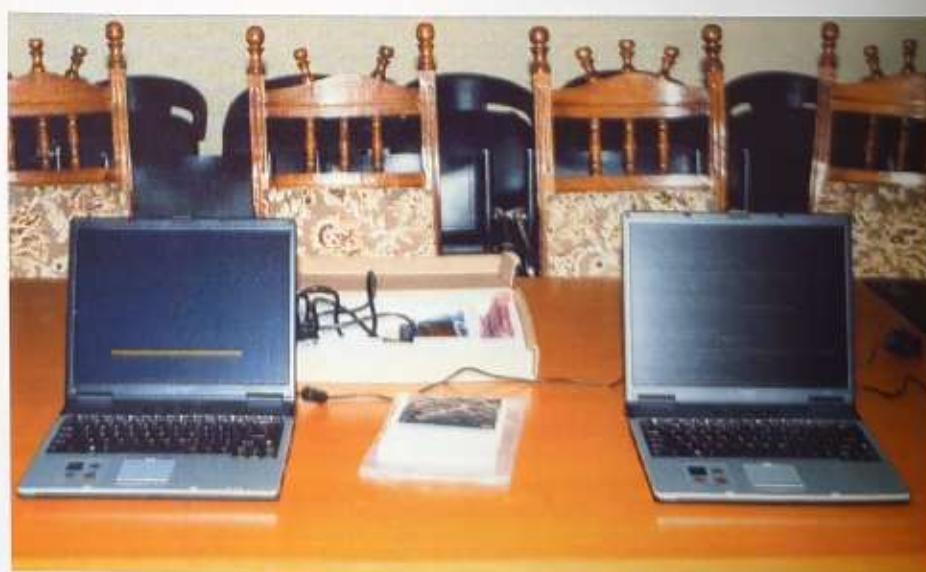


Fanaovan-tsonia teo amin'ny Filoha LAHINIRIKO Jean sy ny Ambasadaoro Sinoa LI SHULI

tonga ireto ary mbola hampiana ao aoriana kely ka samy hahazo ny anjarany avokoa ny Depiote tsirairay. Izao no tanteraka moa dia noho ny firaitsankina misy eo amin'ny Sinoa sy ny Malagasy, ary koa vokatry ny fitsidihan'ny Filohan'ny Antenimierampirenena tany Chine tamin'ny taona 2005. Notsidihany tamin'izany ireo zava-bitantio tany io nadritry ny folo taona. Mitentina 135 tapitriza Ariary ny tombambidin'izy ireo.

Arak'izany dia nankasitraka izao fahatongavan'ireto fitaovana ireto izao izy satria mifanojo indrindra amin'ny fotoana ananganan'ny Antenimierampirenena ny tambajotran-tsosaina izany. Sarobidy ho an'ny Solombavambahoaka izany ny fananana itony solosaina finday manaraka ny toetr'andro itony.

viny amin'ireo namany raha tahiny ka tsy afaka mitsoriaka miverrina aty izy. Nasongadiny ihany koa



Santionany amin'ireo solosaina finday

RAFALIHERY Andrianarivo Albert Le Grand

## FANTARO NY DISTRIKAN'I VAVATENINA

*Fivondronam-pokontany avaratra andrefan'i Toamasina izay any ho any amin'ny 127km miala avy ao amin'ny Renivohitr'i Betsimisaraka. Ny manodidina azy dia avaratra Atsinanana'i Fenoarivo Atsinanana, Atsimo Atsinanana'i Toamasina II, Andrefanan'ny Fivondronam-pokontanin'Ambatondrazaka sy Andilamena. Ny isan'ny mponina dia eo amin'ny 200.000 latsaka kely.*

**D**istrika iray anatin'ny 18 ao anatin'ny Faritanin'i Toamasina i Vavatenina. Folo no isan'ny Kaominina dia : Vavatenina, Ambohibe, Anjamambe, Andasibe, Maromitiety, Ampasimazava, Miarinarivo, Ambatoharanana I, Sahatavy ary Ambodimangavaloo. Ahitana lemaka malalaka sy maha-voka-bary tsara i Vavatenina (Lemak'lazafo) izay mirefy any amin'ny 20.000ha eo ho eo, saika ny antsasak'io lemaka io ihany aloha no efa azo volena ta ny sisa kosa tokony mbola mila fanajariana. Saika mpamboly sy mpiompy avokoa ny 90% - n'ny mponina any antoerana. Voly fanondrana sy fihinana no tena mampalaza azy toy ny kafe, Jorofo, lavanila, katsaka, mangahazo, dipovatra, akondro izay maro dia maro, voamaina isan-karazany, itchis, voasary, sns...

Miompy omby, kisoa, akoho amam-borona ihany koa ny mponina, nefo saiky mbola fiompiana nentim-paharazana no misy aloha hatramin'izao fa mbola tsy misy loatra ny fiompiana manara-penitra. Matanjaka aratoekarena ihany koa i Vavatenina satra manana toe-tany mafana sy be orana izy ka mitarika amin'ny fahatsaran'ny nofon-tany izay ilain'ny famokarana. Tafiditra amin'ny Distrika anisan'ny matanjaka ihany koa izy satra saika hita ao daholo ny harena an-kibon'ny tany, na dia tsy mbola misy loatra ny fitrandrana lehibe, fa mbola mampiasa ny fitraovana madinika sy fitran-

drahana nentin-drazana. Ny harena hita any dia misy ny volamena izay ahitana vokatra any ho any amin'ny 20kg isam-bolana farafahakeliny no mivoaka avy ao, nefo



*Ny Solombavambahoaka voafidy tany Vavatenina, Andriamatoa ZAFILAHY Rakotomandimby Stanislas*

tsy fantatra loatra izay alehany, ary mbola tsy hahazoan'ireo vondrom-bahoakam-paritra izany tombotsoa izany. Ahitana CRISTAL DE ROCHE na vatomahita ihany koa any : Améthiste, Prisme, Rubis, Grenat, Tourmaline noir, Béryl isan-karazany, sns.

Manana toerana azo tsidihina tsara ihany koa ity Distrika ity dia ny ao

Zahamena izay faritra arovana, ary ahitana karazana zava-maniry sy biby isan-karazany tsy manampaharoa. Miezaka manasongadina an'ny faritra iny ny olom-boafidy sy ny mpandrahahaha any an-toerana ka najoro ny Groupe Jerijery izay mivoy ny kolontsaina sy ny fomba Betsimisaraka. Isan-taona izany dia ahitana an'io fihetsiketsehana io ka nomena anarana hoe "FESTIVAL JERIJERY", izay manomboka ny faramparan'ny volana oktobra sy ny voalohandohan'ny novambra isan-taona. Io hitantsika amin'ny sary io ny fotodrafir'asa fandraisana izany hetsika izany.

Raha akapoka izany dia anisan'ny Distrika kitro ifaharan'ny fampandrosoana ny faritra ANALANJIROFO i Vavatenina noho ny fananany an'ireo zavatra voalaza etsy ambony etsy, ary Distrika manana ny ho aviny tokoa raha voatrandraka tsara ireo harena misy ao, sy mitohy ihany koa ny ezaka ataon'ny fitondrana ankehitriny mametraka ny fampandrosoana ny eny ambanivohitra indrindra ihany koa ny fandraisana andraikitra ataon'ireo olom-boafidy ao anatin'ity Distrika ity izay tarihin'Andriamatoa ZAFILAHY Rakotomandimby Stanislas, Solom-bavambahoakan'i Madagasikara izay hitantsika amin'io sary io sy ireo Ben'ny Tanana folo misy ao miampy an'ireo lehiben'ny sampan-draharaham-panjakana misy ao an-toerana.

## FANTARO NY DISTRIKAN'AMBOASARY ATSIMO

*Ao amin'ny FARITRA ANOSY no misy ny Distrikan'AMBOASARY ATSIMO. Misy Kaominina enina ambin'ny folo (16) ao aminy*

Ireto avy ireo kaominina mandrafitra ny Distrika : Amboasary Atsimo, Sampona, Tanandava Sud, Ifotaka, Tranomaro, Behara, Ebelo, Marotsiraka, Tomboarivo, Ranobe, Tsivory, Elonty, Mahaly, Esira, Maromby ary Manevy.

Ny velaran-tany dia mirefy 10 228 Km<sup>2</sup>.  
Ny isan'ny mponina dia 189 496 mponina.

Misy renirano maromaro mandalo ao amin'ny distrika, ny lehibe indrindra amin'ireo dia Mandrare, Mananara, Manambolo, Andrantino;

Noho ireo rano ireo dia isan'ny tany mamokatra be ny distrika Amboasary Atsimo; hita ao avokoa ireto vokatra ireto : vary, katsaka, mangahazo, vomanga, voanje, fary sns ...

Manana vokatra fanondrana any ivelany koa izy dia ny taretra (sisal); orin'asa goavana toa andry AKESSON sy ny GALLOIS ary SIFOR no tena mamokatra an'io.

Distrika mpiompy koa i Amboasary Atsimo, hita ao avokoa ny omby, ny osy ary ny ondry.

Noho izany dia azo lazaina fa sompitra hoa n'ny faritra ANDROY ny distrika Amboasary Atsimo.

Anisan'ny fanoitra lehibe amin'izany ny fisian'ny tetik'asa "Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandrare" na PHBM, miaraka amin'ny FIDA; fanaovana sy fanafisana ary fikojakojana foto-draftr'asa momba ny fambolena

(tohadrano, ...) sy ny fiompiana (vakisiny, ...) no tena ataony ; 5000 ha ny velaran-tany voatondraka tamin'ny 2005 lasa teo.

Maromaro ihany koa ireo tetik'asa miarak'amin'ny mpamatsy vola hita any amin'ny distrika ; singanina manokana ireto :

ville, Behara, Ifotaka, Tanandava Sud.

- POLEINTEGREDECROISSANCE (Banque Mondiale) : Kaominina Amboasary ville.
- ZARIALA (USAID) : momba ny tontolo iainana ao amin'ny distrika manontolo.
- PMPF SIDA : ady amin'ny SIDA ao amin'ny distrika manontolo.
- HIMO Communal (B.I.T et Norvège) : Kaominina Amboasary ville.
- B.I.T NORAD et OPEP : fanamboarana sekoly ao amin'ny distrika.
- BANQUE AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT (BAD) : 250 forages.
- SANTE NET (USAID) Kaominina Tanandava Sud.



*Ny Solombavambahoaka voafidy tany  
Amboasary Atsimo, Andriamatoa  
REBOZA Razafindrevalo Julien*

- ACCORD : kaominina enina no mahazo dia Amboasary tanana (240 000 000 Ar), Tranomaro (219 600 000 Ar), Marotsiraka (162 000 000 Ar), Elonty (162 000 000 Ar), Tanandava Sud (162 000 000 Ar) ary Ranobe (162 000 000 Ar).
- ATTENUATION DES EFFETS DE LA SECHERESSE (F.A.O) : kaominina efatra dia Amboasary

Anisan'ny toerana be mpizaha tany koa ny distrika Amboasary Atsimo. Hita ao tokoa mantsy ny valan-java-boahary maro isan-karazany toy ny Réserve Berenty, Réserve Kaleta, Réserve Hazofotsy, Ny ony Anony, sns ...

Raha ny eo amin'ny harena an-kibon'ny tany dia manana ny saphir ao Andranondambo (Maromby) sy vatosoa isan-karazany toy ny Béril (Mahafaly), Clitrine (Ifotaka), sns ...

Noho izany dia anisan'ny distrika mety hitondra fampandrosoana maharitra ny distrikan'Amboasary Atsimo raha tsara tosika eo amin'ny foto-draftr'asa (lalana) sy ny fandriam-pahalemanana (ady amin'ny dahalo) izay mbola marisarisa ihany.

# LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## Organigramme et Activités Législatives

*La Constitution est la source principale écrite de l'Organisation politique de chaque Institution de l'Etat. Le Parlement, de part sa spécificité, est régi par ce que l'on appelle le « Droit Parlementaire », lequel est composé de règles constitutionnelles, organiques et législatives, ainsi que l'Ordre Intérieur (Règlement Intérieur).*

**P**lus d'un voudrait bien savoir ce qu'est le Règlement Intérieur. Au fait, c'est une résolution que l'Assemblée adopte selon une procédure simple :

- dépôt d'une proposition de résolution ;
- examen en commission ;
- adoption en séance.

Le droit administratif considère cet état de chose comme des mesures d'ordre interne, et dont la validité est limitée à la seule Institution qui les a édictées.

Les personnes concernées sont donc celles qui se trouvent placées dans sa dépendance : les députés et le personnel qu'on y emploie, voire les membres du Gouvernement et leurs collaborateurs.

Il faut aussi remarquer que les dispositifs du Règlement Intérieur sont obligatoires et assorties de sanctions. En résumé, les dispositions sont des règles juridiques, il appartient aux autorités de l'Assemblée (en occurrence le Bureau Permanent) d'assurer l'application.

La définition de Paul BASTID illustre bien tout ce que l'on vient d'avancer : « le Règlement, c'est la loi intérieure de chaque chambre, fixée par elle-même. La chambre agit en établissant son règlement non comme branche du pouvoir mais à titre de Corporation autonome douée d'un pouvoir d'organisation et possédant sur ses membres une autorité disciplinaire ».

### DE L'ORGANIGRAMME DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### Du Bureau d'âge

A l'ouverture de la première séance de la législature, le député le plus âgé assisté par le plus jeune des membres présents, dirige les séances jusqu'à l'élection du

Président. Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau Permanent. Le Bureau d'âge n'est autre qu'un Bureau de transition pour la mise en place de l'autorité de l'assemblée.

#### Du Bureau Permanent

Sa composition est comme suit :

- un Président ;
  - six Vice Présidents ;
  - deux Questeurs.
- Il en est l'autorité politico-administrative.



*Les membres du Bureau Permanent de l'Assemblée nationale*

*Autorité politique*, car tous les problèmes politiques doivent passer par lui.

Hierarchiquement, le Président est investi du pouvoir de diriger tous les débats à caractère politique (conférences des Présidents et/ou du Bureau Permanent).

*Autorité administrative* : selon l'article 23 du R.I. « le Président est le chef de l'administration de l'Assemblée nationale ».

Enfin, il nomme aux hauts emplois sur proposition du Bureau Permanent. Le Règlement Intérieur prévoit que le Président est l'ordonnateur du budget de l'Assemblée nationale.

Les six Vice-Présidents représentent les six provinces :

- Antananarivo
- Antsiranana

- Fianarantsoa
- Toamasina
- Toliara
- Mahajanga

Quid des questeurs ? Ils disposent de l'administration de l'Assemblée nationale ; en ce sens, le Premier Questeur est le gestionnaire des crédits et du personnel de l'Assemblée, le deuxième Questeur, quant à lui, est chargé des relations publiques et des affaires législatives. En cas d'empêchement du premier questeur ce dernier assure l'intérim.

Dans tous les cas chaque membre du Bureau Permanent dispose d'un cabinet.

#### Du groupe Parlementaire

Le Parlement étant une Institution surtout politique, il est tout à fait naturel que les partis politiques aient leur place pour la bonne marche de l'Assemblée.

Les Groupes Parlementaires au sein de l'Assemblée nationale s'effectuent par affinités politiques : aucun groupe ne peut comprendre moins de huit (8) membres.

**A noter que :** sont autorisées par le présent Règlement, les constitutions au sein de l'Assemblée nationale et la réunion dans l'enceinte du Palais, de regroupement de plusieurs groupes parlementaires. Par contre est interdite la constitution de groupes de défense d'intérêts particuliers locaux ou professionnels.

#### Des Groupes d'amitié parlementaire

Une assemblée est vouée à avoir des contacts permanents avec l'extérieur – surtout sur le plan bilatéral. Toutefois, la création d'un Groupe d'amitié Parlementaire doit être en accord avec la politique étrangère de l'Etat malgache.

### Des Commissions Permanentes

Avant tout débat en séance plénière, tout projet de loi, toute proposition de loi doivent passer aux travaux de Commission : pour y être débattu(e), analysé(e), amendé (e).

L'Assemblée nationale dispose de douze commissions :

- Commission des Finances et de l'Economie ;
- Commission juridique du travail et des lois sociales ;
- Commission de l'Intérieur, de la décentralisation et du Développement des Communes ;
- Commission de la Défense et de la Sécurité ;
- Commission du Développement Rural ;
- Commission des Infrastructures ;
- Commission de l'Education et des Affaires Culturelles : Education, Culture ; Recherche ; Jeunesse et Sport ;
- Commission de la Santé ;
- Commission de la Population
- Commission de l'Industrie de l'Artisanat, du Commerce, des Mines, de l'Energie et du développement du Secteur Privé ;
- Commission de l'information et de la Communication ;
- Commission des Relations Internationales.

Le bureau de chaque commission permanente est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Rapporteur et d'un Rapporteur Adjoint.

### De la saisine des Commissions

Elles sont saisies par les conférences des Présidents de toutes affaires relatives à leur compétence et sont convoquées à la différence de leur Président.

Le Gouvernement quant à lui doit être tenu informé de l'ordre du jour des travaux des Commissions et se faire représenter à chaque séance de travail. La fin des travaux en commission est sanctionnée par un Procès-verbal.

Le procès-verbal doit comprendre :

- les noms des membres présents, excusés, ou absents ;

- les décisions de la commission, le résultat des votes, voire la suspension d'un vote faute de quorum.

### De la conférence des Présidents

Elle comprend :

- le Président de l'assemblée
- les membres du Bureau Permanent
- le Président de chacune des Commissions permanentes ou le vice-président, ou le Rapporteur ;
- le Rapporteur Général de la Commission des Finances et de l'Economie ;



Conférence des Présidents

- des représentants de chaque groupe parlementaire dont le nombre est déterminé en fonction de celui des membres du groupe et selon le système de la représentation proportionnelle. C'est la conférence qui établit l'ordre du jour de l'Assemblée.

## LES ACTIVITES LEGISLATIVES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La question essentielle est de savoir comment une loi est née ?

### Des dépôts des projets et des propositions de loi :

Article 84 de la constitution : « l'initiative des lois appartient concurremment au Premier-Ministre et aux parlementaires ».

Les projets et propositions de loi sont enregistrés sur un rôle général contenant un numéro d'ordre. Les auteurs des projets de loi, des propositions de loi peuvent saisir la Conférence des Présidents pour inscription à l'ordre du jour.

Il appartient au Président de l'Assemblée nationale de saisir la Commission permanente compétente.

### De l'inscription à l'ordre du jour:

La réunion en séance plénière est précédée par l'inscription à l'ordre du jour du projet ou de la proposition de loi. (cf. supra : le rôle de la conférence des Présidents). Les demandes d'inscription prioritaire du Gouvernement (article 85 : l'ordre du jour des Assemblées comporte par priorité et dans l'ordre que le Gouvernement a fixé la discussion des projets de lois déposés sur le Bureau de l'assemblée nationale ou celui du sénat pour le Premier-Ministre) sont adressées par le Premier-Ministre au Président de l'assemblée nationale qui en informe les Présidents des Commissions permanentes compétentes et les notifie à la plus prochaine Conférence des Présidents.

La procédure d'adoption est engagée si aucune proposition ne s'est manifestée en Conférences des Présidents. Elle se fera en séance plénière, laquelle va discuter, amender ; voter le projet ou la proposition de loi. Ainsi, la demande d'examen du texte doit être affichée, annoncée à l'Assemblée Nationale et notifiée au Gouvernement au plus tard la veille de la discussion à dix huit (18) heures.

De la séance plénière : le principe est qu'elle est publique. Exceptionnellement, le Gouvernement ou le ¼ des membres de l'Assemblée peuvent demander le « huis clos ». Le Président ouvre la séance, dirige les débats, fait observer le règlement et maintient l'ordre. Il peut à tout moment suspendre ou lever la séance.

Un membre du Gouvernement qui assiste à la séance peut prendre part aux discussions et suivre le déroulement des votes .Il peut être assister par des techniciens de son département.

Ceux-ci peuvent prendre la parole si besoin est. (à suivre...)

DARSON Jean Isidore  
Directeur de Cabinet

## RENCONTRE AVEC L'HONORABLE HENRI TOFANI

**L'Honorable HENRI TOFANI, Président de la Commission Défense et Sécurité à l'Assemblée Nationale de la République de Guinée au micro de M. Calvin RANDRIAMAHAFANJARY de AKON'NY ANTENIMIERAM-PIRENENA à Conakry.**

**L'honorable HENRI TOFANI est un personnage hors du commun en République de Guinée. Sa présence sur la vie publique de son pays est particulièrement riche, car cela commence pratiquement depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. Il est marié à une métisse malgache qui parle couramment notre langue.**



*L'honorable HENRI TOFANI (à gauche)*

**Nous profitons de notre court séjour en République de Guinée pour vous rencontrer au compte de notre revue de l'Assemblée Nationale de Madagascar, l'AKO. Vous avez un parcours professionnel et politique assez riche en Guinée. Nous profitons de cette circonstance pour demander les principaux points qui ont marqué ce parcours. Dans un premier temps, on va vous demander de vous présenter à nos lecteurs.**

Merci, je suis le Colonel Henri Tofani Pogomou, député à l'Assemblée Nationale de la République de Guinée, Président de la commission Défense et Sécurité, en même temps membre de la Haute Cour de Justice.

**Pouvez-vous nous dire en quelle année vous avez débuté votre carrière et comment avez vous suivi votre formation ? Quelles**

**sont les principales missions que votre pays vous a confiées durant votre carrière professionnelle ?**

J'ai effectué mes études à l'école militaire de Saint-Louis à Dakar. Mon premier poste d'affectation fut Bamako où j'ai eu à enseigner des élèves de l'école militaire de KATY. De là, je suis allé à Dakar pour préparer mon entrée à l'école militaire des officiers. C'est au cours de cette préparation que mon pays a eu son indépendance. Nous sommes rentrés, et j'ai effectué un stage en URSS (ex union soviétique). A mon retour, j'ai effectué encore des études au Camp Alpha Yaya Diallo à Conakry. A l'issue de ces études, on m'a nommé chef de service Topographie dans l'armée. A la prise du pouvoir, j'ai été Directeur de cabinet du ministère de la Défense, ensuite, j'ai été ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, j'ai été également nommé, ministre de la Défense et de la Sécurité. De ce poste, j'ai été nommé, ministre Résident à Labé, puis à Kindia. Après toutes ces pérégrinations, j'ai pris ma retraite en 1993. Pendant mon service, j'ai eu à commander le sous groupement tactique de Boké qui avait pour mission d'appuyer le PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau et des îles Cap-Vert) dans sa lutte de libération contre la colonisation portugaise. De là, j'ai effectué des missions pendant trois ans. Mon pays a eu besoin d'intervenir en Angola. Là aussi, j'ai été appelé en tant qu'officier adjoint. Et après l'Angola, je suis revenu, mon pays était menacé par une incursion rebelle à partir de Nyokolokoba à la frontière. J'ai fait là aussi huit mois. Voilà en quelques mots ramassés, mon parcours militaire. Et c'est après l'agression que j'ai été candidat à la députation. Mais au paravent, on a eu besoin de mon concours pour repousser les agresseurs qui avaient attaqué le Sud du pays (à la frontière Libérienne et

Sierra léonaise). J'ai eu l'honneur de commander tous les anciens militaires pour bouter hors de la Guinée, les agresseurs. Voilà ce que je peux dire de mon parcours administratif et militaire.

**C'est un parcours riche d'expériences. Nous la génération actuelle, nous voudrions que vous nous disiez ce qui s'était réellement passé au front aussi bien en Guinée Bissau qu'en Angola ?**

En Guinée Bissau à l'époque, le PAIGC avec le Président Amílcar Cabral, Pereira, Ninu Vieira (l'actuel président de la Guinée Bissau) étaient au front. Nous, en tant que guinéen, notre Président, nous a demandé de les venir en appui. C'est ainsi qu'une base arrière leur a été créée dans la préfecture de Boké où moi j'ai servi en tant que commandant du Sous groupement tactique pour appuyer la lutte de libération menée par les troupes PAIGC. Pour moi, ça a duré trois ans. Evidemment la guerre a duré plus que ça, mais je n'étais pas seul à commander cette zone. Après moi, l'actuel Président, le Général Lansana Conté, m'a remplacé à ce poste. Et moi je suis revenu ici, pendant l'agression de 1970. Après on m'a confié la défense de la capitale Conakry, pendant quatre ans. Mais cette



*De g. à d. : l'honorable HENRI TOFANI, le SG de l'AN de Madagascar, le SG du Sénat et Madame TOFANI*

défense s'effectuait à partir des îles de Tamara où j'étais installé avec un canon et un radar avec toute la liaison qu'il fallait. Maintenant pour l'Angola, je crois que c'était un accord entre les

Présidents Augustino Neto et Sékou Touré. Cet accord avait permis l'envoi des troupes guinéennes auprès du Président Augustino Neto pour aider le MPLA à lutter contre le FNLA, dirigé à l'époque par Jonas Savimbi. Donc, voilà comment les troupes guinéennes se sont retrouvées en Angola pour appuyer la lutte pour l'indépendance de ce pays. Et j'étais le commandant adjoint de la troupe.

**Après votre carrière professionnelle, vous avez également exercé de hautes responsabilités au sein du gouvernement. Vous avez été ministre à plusieurs reprises et maintenant, vous êtes député, vous avez participé à la lutte pour l'indépendance de la**

**Guinée Bissau et de l'Angola. Vous avez assisté à l'indépendance de la Guinée, et vous êtes parmi les premiers hauts cadres guinéens qui ont choisi de rejoindre le nouvel Etat indépendant, après vos études au Sénégal. Maintenant, vous êtes député à l'Assemblée Nationale de votre pays, quelles leçons tirez-vous des ces expériences professionnelles en tant que responsable de l'Etat et maintenant en tant que député ? Qu'est ce qu'il faut faire vraiment pour sortir les pays en développement, et ceux du continent africain en particulier, du sous développement économique et social ?**

Après toutes ces péripéties, moi je tire la leçon suivante : les jeunes

dovent être disciplinés, les jeunes doivent se préciser, les jeunes doivent aimer le travail bien fait pour aider leur pays. En ce qui concerne maintenant l'Afrique, nous pensons que l'unité africaine est sur la bonne voie pour que tous les peuples africains se retrouvent en bloc au tour des idées économiques de développement de l'Afrique. En mettant les ressources ensemble, en créant une monnaie unique, en permettant la libre circulation des personnes et des biens. En permettant l'installation des personnes. Et surtout en respectant en un mot la liberté individuelle et collective.

Propos recueillis à Conakry, le 06 mars 2006

## TECHNIQUE OF COMMUNICATION AND MEDIA EXPRESSION A PROMISING THEME

*As we already know, the Malagasy National Assembly has been bound by a project of cooperation with the European Union since 2004 till the end of the year 2006.*

*Among the various related shutters, a series of seminars on various topics, interesting the functions of a Member of Parliament, will be held.*

The work topic, planned for 17 to 21 July 2006, is the technique of communication and media expression: a subject which highly interests the deputies, who, for their function, are brought to express themselves in public, that is, within the hemicycle, at their district or at other public places. Contrary to the other preceding seminars, the working method will be very practical.

The deputies will be invited to form groups of five (05) or six (06) members, for a better assimilation of the technique of communication or the media expression.

Several simulations on specific cases are envisaged and will be animated by famous international experts. With the outlet of the formation, the participants will be sensitized on the various aspects of the communication and life in group, in environments different one another, in team, in an working group, in front of the public, vis-à-vis higher authorities of the State, facing a hostile crowd and/or winning over sympathizers to their cause, in front of a public of experts or specialists in a precise field, etc.

The approach of teaching will be dynamic, playful and will make resorts to exercises and settings in a concrete situation. Sub-topics as active listening, the right speech (positive and sincere expression), the collective construction of solution (running a meeting, the round table), and the systemic approach (phantasms, motivation, stakes, skids and dangers) will be also treated in the code of practice.

We hope that this seminar will be able to ameliorate the speech on the level of our national Parliament.



*The participants will be sensitized on the various aspects of the communication*

By RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Secretary General of the National Assembly

## FAMBOLEN-KAZON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA TAONA 2006

*Olompirenena feno ny Mpitondra sy ny Mpiasa eto amin'ny Antenimierampirenena, koa manana adidy amin'ny fiarovana ny tontolo iainana toy ny rehetra.*

Tamin'ny alàlan'ny fambolen-kazo no entina manamarika izany fandraisany anjara amin'ny fiarovana ny tontolo iainana izany. Efa fanaony isan-taona izany, tamin'ity taona ity ary dia ny Zoma faha-03 Mars 2006 maraina no nanatanteraka ny fambolen-kazo teny amin'ny fokontany Kingory - Kianjamalaza - Andriatemporay - Firaiana Ambatomirahavavy ny fianakaviamben'ny Antenimieram-pirenena, notarihin'ny Filohan, Andriamatoa LAHINIRIKO Jean, ireo Mpikambana ao amin'ny Birao Maharitra, Solombavambahoaka maromaro ary notronin'ireo mpiasa rehetra tsy ankanavaka eto amin'ny Antenimierampirenena.



*Ny Filohan'ny Antenimierampirenena mihitsy no nanome ohatra, nitarika ny fambolen-kazo*

Zanan-kazo kininina Robusta 3.200 fototra no novolena tamin'izany. Raha oharina tamin'ny taon-dasa dia betsaka kokoa no novolena tamin'ity taona ity.

Nisongadina tamin'ny lahateny nataon'ny Filohan'ny Antenimieram-pirenena ny fisaorany ny Filohan'ny Fokontany teny an-toerana tamin'ny nanomezany ny Antenimieram-pirenena ilay toerana nambolena hazo. Toerana manan-tantara izy io, noho izy nanaovan'ny Filohan-pirenena teo aloha, Atoa Philibert TSIRANANA, fambolen-kazo voalohany ; koa dia noraisin'Atoa LAHINIRIKO Jean sy ny Antenimierampirenena iray manontolo ho voninahitra lehibe ny manohy izany asa masina sy goavana izany.

Tamin'izany ihany koa no nanolorany ho an'ny rehetra izay tonga teny an-toerana ny voan-dalana nentiny avy any ivelany farany teo iny dia ny : fahazoantsika ny « Projet Noria » izay tetikasa efa ela no nanirantsika ny hahazo azy nefá izao vao tanteraka ; tao ihany koa ny nahazoana ny « Projet Association de Jeunes Parlementaires » ; izy roa ireo dia samy tetikasa ao amin'ny Parlementa Francophone daholo ka ny voalohany dia fampitaovana momba ny TIC ary ny faharoa dia tetikasa nahazoana vola 80 tapitriza Ariary.

Fisaorana no namaranan'Andriamatoa LAHINIRIKO Jean ny laha-teniny. Niriny ny mba hampitombo hatrany ny hazo volena amin'ny fotoana manaraka. Nofaranana tamin'ny sakafo iombonana sy korana isan-karazany izany fotoam-pambolen-kazo izany.

RAFALIHERY Andrianarivo Albert Le Grand



### NODIMANDRY NY Solombavambahoaka RASOANAIVO Jean de Dieu

Nodimandy tampoka teo amin'ny faha-46 taonany ny Solombavambahoaka RASOANAIVO Jean de Dieu. Lozam-pifamoivoizana tamin'iny lalam-pirenena faha-7 iny no nitarika ny fahafatesany, ny zoma faha-12 May 2006 maraina lasa teo. Raha iny izy hamony fodiaho ho any Betafo iny, rehefa avy nivory tao Tsimbazaza - Antananarivo - indrindra izy no nifanehatra tamin-drafahafatesana. Teo am-perin'asa tokoa Itompokolahy izao maty tampoka izao, satria vao avy namonjy ny fidianana izay ho Filohan'ny Antenimierampirenena vaovao izy ny Alakamisy faha-11 May 2006 tolakandro.

Solombavambahoakan'i Madagasikara voafidy tao Betafo-A, Faritra Vakinankaratra, faritanin'Antananarivo Itompokolahy RASOANAIVO Jean de Dieu, izay teraka ny 21 Oktobra 1960 tao Ambohimanambola Betafo ihany. Namela manano-tena sy kamboty telo mianadahy izy. Mpandrahahara ara-toekarena, misahana ny raharaha-bato sy fandraisam-bahiny, mpikambana ao amin'ny vondrona parlemantera TIM ary manaraka ny foto-pinoana Loterana.

Mirary fiononana feno ho an'ny fianakaviany ny Akon'ny Antenimierampirenena.

## FANAVAOZANA NY BIRAON'NY FIOMBONAMBEN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA (FIAP)

*Feno roa taona no nitondran'Andriamatoa ANDRIANTSIZEHENNA Benja Hurbain sy ny Ekipany ny FIOMBONAMBEN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA (FIAP), fikambanana sosialy ivondronan'ny Solombavambahoaka syny Mpisa eo amin'ity Andrimpanjakana mpanao lalàna ity*

**R**oa taona no voalaza ao amin'ny andininy faha-14n'ny Sata mifehy ny fikambanana no hitondran'ny Birao. Nanao ny fivoriam-be ary izy ireo ny Zoma faha-31 Martsa 2006 teo ka ny fandahara-potoana tamin'izany dia: ny tatitra arabolala 2005, filazalazan'ny Filoha ny zava-bitia nandritra ny roa taona (2004-2005) ary ny fididianana ny Birao vaovao. Tamin'izany fididianana izany dia mbola lanin'ny be sy ny maro ny hitondran'Andriamatoa ANDRIANTSIZEHENNA Benja Urbain ny FIAP amin'ny roa taona manaraka ary tsy nisy ny kandida nifaninana taminy. Lany ho mpitam-bola voalahany Ramatoa SUZE ; mpitambola faharoa Andriamatoa RAKOTOMANANA Jean ; lany ho mpanamarim-bola kosa Andriamatoa isany RAFANAMBINANTSOA Jean Donnée sy VANOARISON Michel.

Toy izao ny tatitrty ny Filohan'ny FIAP tamin'ny asa nataony : fitadiavam-bola toy ny alim-pandihizana tao amin'ny CEMES Soanierana ny 07/07/04, DINER concert tao amin'ny Hilton Madagascar ny 12/12/04, CONCERT tao amin'ny CCESCA Antanimena ny 17Desambra 2005.

Tsy ambanin-javatra anefa ny fikarakarana ny mpikambana sy ny fianakaviany, ankoatra ny famangiana amin'ny lafiny ara-tsosialy izay efa mahazatra. Azo raisina ho ohatra amin'izany ny fizarana mari-pahatsiarovana ho an'ny mpiasa nandeha nisotro ronono (taona 2004 enina, taona 2005 sivy) sy ny fizarana mari-pankasisrahana ho an'ny zanaky ny mpiasa afaka fanadinana ofisialy (taona 2004 : 62, taona 2005 : 64) ; ny fikarakarana vary ho an'ny mpiasa tamin'ireny krizim-bary teto amin'ny Firenena ireny, izay nahatratra 27 taonina ; fanomezana fanampim-pianarana (cours) ho an'ny zanaky ny mpiasa hanala fanadinana BEPC ny taona 2005, 13

no isan'ny mpianatra 12 no afaka ; fizarana akoho ho an'ny mpiasa isaky ny faran'ny taona (2004-2005) ary fandraisana anjara mavitrika tamin'ny varavarana misokatra izay nataon'ny Antenimieram-pirenena.

Raha nanontaniana kosa ny Filohan 'ny FIAP amin'ny fandaharan'asany amin'ny roa taona manaraka dia



*Fiaraha-miasan'ny Filohan'ny Antenimerampirenena sy ny Filohan'ny FIAP*

nilaza fa mbola hanendry sy hidinika amin'ireo Biraony izy vao manapaka ny lamin'asa vaovao 2006-2007. Betsaka hoy izy ny ezaka efa vita fa mbola misy ihany koa ny tsy vita. Misy moa ireo mpikambana no nilaza fa matoa notazonina ny filoha teo aloha dia nahatsapa izy ireo fa nitsinjo sy nikarakara ny mpiasa izy, nisy koa ireo nilaza fa tokony ho jerena akaiky amin'izay ny fampiakarana ny latsakemboka, satria efa nilaozan'ny toetr'andro, ny vidim-piainana miakatra ka sahirana ny Birao amin'ny famitana adidy.

Toy izao manaraka izao ny firoboroboan'ny fikambanana nanomboka ny taona 2002 : 2002 dia 268 ny mpikambana, 2003 dia 336 no isany, 2004 dia 578 no isany ary ny taona 2005 dia nahatratra 595 izany.

RAFALIHERY Andrianarivo Albert Le Grand

## 08 MARTSA TANY VATOMANDRY

*Anisan'ny vaninandro lehibe eran-tany ny andro iraisampirenena ho an'ny vehivavy ka mendrika hankalazaina sy hanaovana hetsika hanehoana fahatsiarovana.*

**I**san'ny nankalaza ny fetin'ny 8 Martsa 2006 izany indrindra ny vehivavy mpiasan'ny Antenimierampirenena ka fitsanga-tsanganana tany amin'ny tanànan'i Vatomandry sy Mahanoro no natao tamin'izany. Ny 7 Martsa 2006 no niainga ary niverina ny 9 Mars 2006 maraina.

Nilamina tokoa ny dia nandritra izany fotoana rehetra izany satria dia hita soritra lalandava teny ny fifankatiavana sy ny firaissankina izay efa nananana hatramin'izay.

Zava-dehibe tokoa mantsy ny fanomezana lanja ny vaninandro lehibe toa itony mba hanehoana fa vonona

lalandava hiatrika ny ho avy ny fikambanam-behivavy mpiasa eto anivon'ny Antenimierampirenena. Hita tao ny hira, ny dihy aman-danonana hatrany anaty fiara, ka ny masoandro mody no nampalahelo.

Marihina moa fa Ramatoa RAVOLOLONIRINA BAKOLIARILALAO Julianne no Filohan'ny fikambanana. Ramatoa RASOANIRAINY DAVY-Marcelle no Filoha lefitra, Ramatoa SUZE no mpitantsoratra ary Ramatoa RARIVO Yvonne no mpitahiry vola.

RATAHIRISOA B. T. Bénédicte  
Service de la Coopération Inter-parlementaire

# LES DÉPUTÉS ET LEURS RÉGIONS D'ÉLECTION

## Région Sofia

- REMI dit Jao Jean
- SOUNDARDJEE Ibrahim Ferid
- RAKOTOMANANA Henri
- ZAFIMAMY Pierre
- SOAMANEVA
- RAJIMISON Jean Paul
- DRAMSY Nizar

## Région DIANA

- AMAD
- JEAN Adolphe
- NASSER Ahmed
- ALY
- VOLO Alain
- ABDALLAH
- ZARA Roger

## Région SAVA

- JAOMIFIDY Clovis T.
- JAOSOA Jean Pascal
- VELONIRINA Marcel
- ZAFINDRAPAOLY
- RANDRIANAIVOARIVONY Jeannot
- RAMAROMISY Auguste

## Région Melaky

- VONINAHITSY Jean Eugène
- PELOPS Ariane
- RANDIMBIMANANTSOA Zafy M.
- RAMAROLAHY Maurice
- MOHAMADY Sakra

## Région Boeny

- RANDRIANARIVO Louis
- SOALAHY
- RAKOTORAHALAHY Jean de la Croix
- RAZAFIPIERA R. Miamintsoa H.
- RAJAONSON Bruno dit Brun-Ly
- RAMINOSOA Faliarivo Luc
- MAOLIDY

## Région Analanjirofo

- RABOTOMONINA Lala B.
- SAINA Michel Désiré
- ZAKAHELY Boniface Berthin
- RAVONISON Bien-Aimé Roger
- BOTOU Jean Georges
- MEDARD Daniel R.
- ZAFILAHY R. Stanislas

## Région Alaotra Mangoro

- RAZOARIMIHAJA Solofonantaina
- VOTSIBOY Marcel
- RASOANIRINA Mélina
- RAZAFINDRAKOTOASIMBOLA
- RANDRIAMAHARO Jacobson Maxime
- RAHARISON Francis Tamisy
- RANDRIAMAHEFA Henri Charles
- RANAIVOSON Jeannot Fils

## Région Betsiboka

- RAVOKATRA Tiana A.
- ANDRIAMBOLOLONA Barson Claude
- RANDRIANJAFININDRINA Jean Roger



---

**ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY**

BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo

Tél : (261 20) 22 611 75

Site web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)